
Commissions parlementaires

Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation

Consultation générale

Avant-projet de loi intitulé : Loi sur l'aquaculture commerciale

La Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 10 septembre 2002 dans le cadre de la consultation générale sur l'avant-projet de loi intitulé : Loi sur l'aquaculture commerciale. Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le 29 août 2002.

La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra. Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 25 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à : M. Christian A. Comeau, secrétaire de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, Édifice Pamphile-Le May, 1035, rue des Parlementaires, 3^e étage, Québec (Québec) G1A 1A3.

Téléphone : (418) 643-2722 ; télécopieur : (418) 643-0248
Courriel : ccomeau@assnat.qc.ca

38626